



ARTIS  
en Bourgogne-Franche-Comté

chorégraphes  
associé.e.s

2024

# PARENTHÈSE D'HIVER

ARTIS et Chorégraphes Associé.e.s

---



**ECLA**  
— Lons Agglo —

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ

Côte  
d'Or  
LE DÉPARTEMENT

# SOMMAIRE



*MATIN - Au CARCOM à Lons-Le-Saunier*

## 01

Contexte

---

## 02

Introduction de la journée

---

## 03

Intervention de **Thomas Cerralbo**,  
Responsable Gestion des Œuvres  
Spectacle Vivant Direction des  
Auteurs, des Affaires Sociales et  
des Utilisateurs – SACD

---

## 09

Intervention de **Laure  
Abramowitch**, avocate

---

*APRÈS-MIDI - Au  
Conservatoire de musique et  
de danse à Lons-Le-Saunier*

## 20

Ateliers de l'après-midi -  
Présentation du **Syndicat  
Chorégraphes Associé.e.s**

---

## 23

**Échauffement collectif** proposé par  
le **SCA** : "Pensées en mouvement"

---

## 25

Présentation des ateliers

---

## 27

**Atelier n°1** : Auto censure,  
communautarisme et sécurité : Où  
se cachent-elles ? Comment les  
révéler ?

---





## 28

**Atelier n°2 : L'artiste et la commande (public, appel à projet,)**  
- Le cadre d'une commande est-il un frein à la liberté de création ?

---

## 29

Cindy Remy, facilitatrice graphique

---

## 33

Facilitation graphique des ateliers de l'après-midi

---

## 35

Restitution de la journée faite par ARTIS, fin de journée et verre de l'amitié

---

## 37

Remerciements

---

ARTIS  
en Bourgogne-Franche-Comté

Association régionale  
au service des professionnels  
du spectacle vivant

+ Écologie  
+ Ressources  
+ Accompagnement  
+ Mutualisation

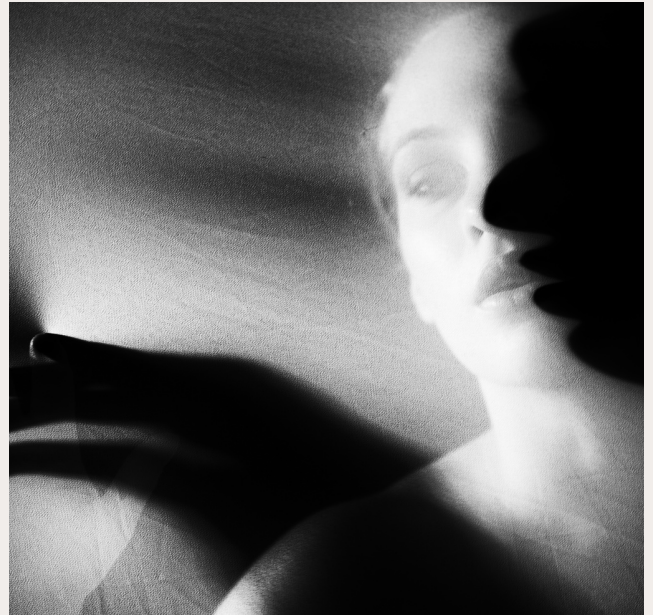


## CONTEXTE DE LA JOURNÉE

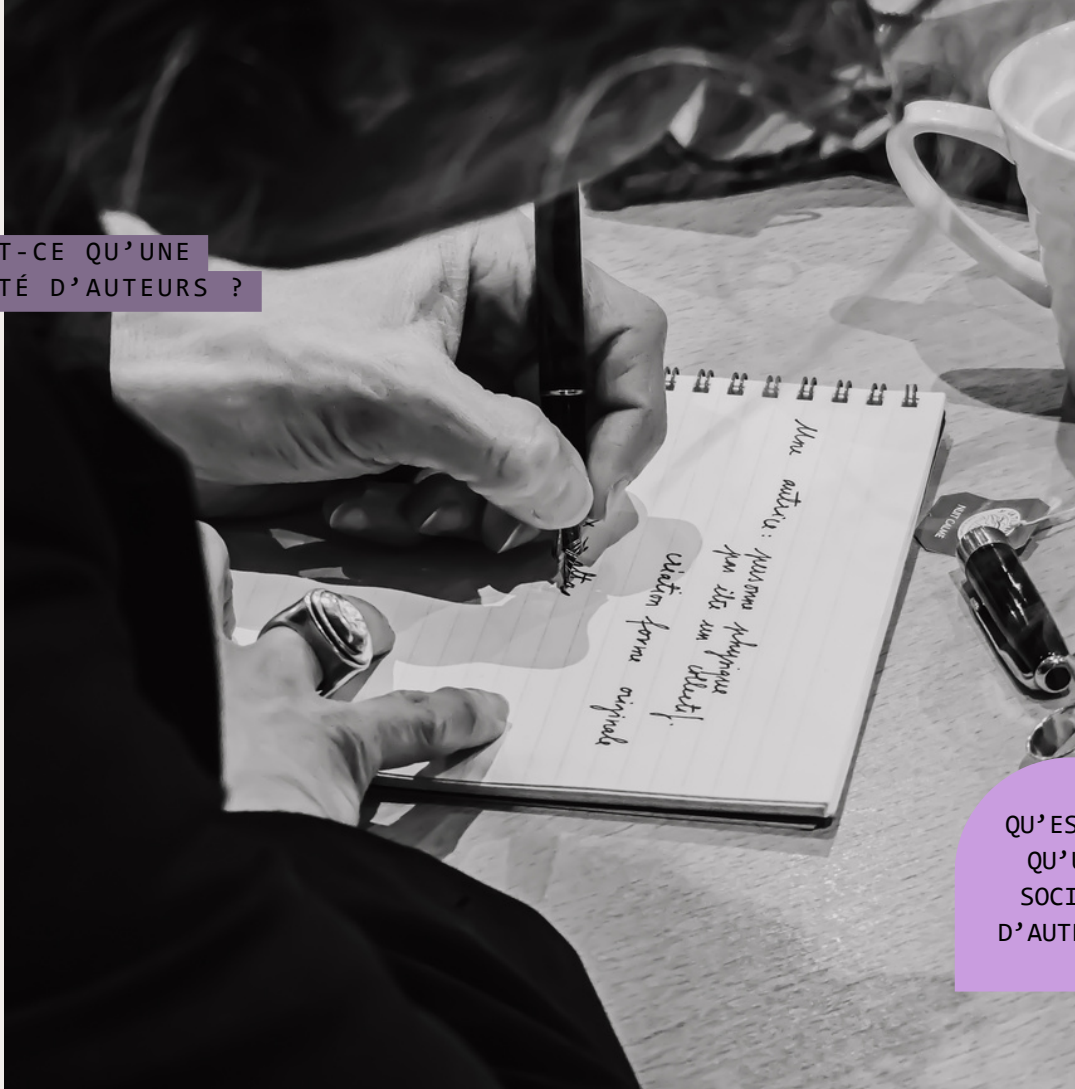
Les **Parenthèses d'ARTIS** sont des temps de rencontres interprofessionnels organisés par **ARTIS**. Ces moments d'échanges ont pour ambition de d'aborder **les thématiques liées au spectacle vivant**. Elles se donnent pour mission d'explorer d'**enrichir les discussions** et de **favoriser une compréhension** approfondie des enjeux culturels contemporains.

Cet hiver, **ARTIS & Chorégraphes Associé.e.s** ont collaboré et proposé, le **jeudi 22 février 2024 à Lons-le-Saunier**, une journée d'échange avec les artistes auteur-e-s du territoire, portant sur la thématique : « **Liberté d'expression, liberté de création : quels enjeux pour l'auteur.e ?** »

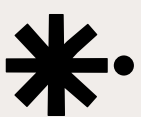
Une rencontre sous le signe de la **coopération** avec **Chorégraphes Associé.e.s** pour la co-construction et co-animation de cette journée.



QU'EST-CE QU'UNE  
SOCIÉTÉ D'AUTEURS ?



QU'EST-CE  
QU'UNE  
SOCIÉTÉ  
D'AUTEUR ?



## INTRODUCTION DE LA JOURNÉE

- Mot d'accueil et d'introduction de la journée par **Lionel Seillier, Directeur d'ARTIS**
- Présentation du **Syndicat Chorégraphes Associé.e.s** par **Nathalie Tissot, coprésidente de Chorégraphes Associé.e.s** et **Julie Trouverie, salariée.**
- **Mise en contexte** de la thématique et de l'intérêt sur le sujet
- Introduction de **Jérôme Thomas, Président d'ARTIS** et **Grand témoin** de cette journée

MATIN - CARCOM

**LONS-LE-SAUNIER**

LIBERTÉ D'EXPRESSION,  
LIBERTÉ DE CRÉATION :  
QUELS ENJEUX POUR  
L'AUTEUR.E ?





## PLÉNIÈRE SUR LES DROITS D'AUTEURS ...

Les participant.e.s ont pu assister à des conférences afin d'étoffer leurs connaissances sur la **liberté d'expression et de création**, mais aussi sur leurs droits en tant qu'auteur.e.s



**Intervention de Thomas Cerralbo** – Responsable Gestion des Œuvres  
Spectacle Vivant Direction des Auteurs, des Affaires Sociales et des  
Utilisateurs – SACD



## LA SACD EN QUELQUES ÉLÉMENTS :

(Source : <https://sacd.fr/fr/les-missions-et-les-valeurs-de-la-sacd>)

La **Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques** s'engage pour et avec les auteurs dans **la défense de leur liberté et leurs droits**. Elle leur apporte soutien et les accompagne tout au long de leur parcours professionnel.

La **SACD** est une société d'auteurs, une société civile à but non lucratif fondée par les auteurs réunis autour de **Beaumarchais en 1777** pour **défendre les droits des auteurs**. Ses missions se sont étendues au fil des années mais les valeurs qu'elle défend perdurent et sont plus que jamais d'actualité.

« Le droit d'auteur et les sociétés de gestion de droits - La SACD, ses missions et ses services »





# LES MISSIONS COLLECTIVES ET INDIVIDUELLES



## DÉFENDRE LES AUTEURS ET LEURS DROITS

La **SACD** est investie par les auteurs et autrices de ses répertoires, collectivement propriétaires de la société, de la mission de gérer leurs droits, de les protéger et de les défendre. Son **Conseil d'administration** et sa **Commission de surveillance** sont intégralement composés **d'auteurs et autrices membres élus par leurs pairs**. Dans un environnement en pleine mutation - à la fois technologique et organisationnelle - la **SACD** veille au respect et à la reconnaissance du travail des auteurs et autrices et de leur place dans la chaîne de création tant en France qu'en Europe. Elle veille, par voie de conséquence, à leur **assurer une rémunération appropriée**.

## PROTÉGER

La **SACD** négocie avec l'ensemble des diffuseurs des œuvres de ses membres en **France**, en **Belgique** et au **Québec** les conditions juridiques et financières d'utilisation de son répertoire. Elle perçoit et répartit les droits d'auteur correspondants conformément à son statut d'**Organisme de gestion collective**. Elle est également devenue au fil du temps un **interlocuteur incontournable dans les négociations** avec les producteurs en veillant à ce que chaque auteur bénéficie d'un cadre global contractuel favorable.







## ACCOMPAGNER

Percevoir et répartir efficacement les droits de chaque auteur, les accompagner dans la négociation d'un contrat ou dans leur besoin de formation, mettre à disposition des lieux de rencontres et de travail, favoriser les échanges, fournir des outils de simplification de leur vie professionnelle : la **SACD** met à disposition de ses auteurs membres **toute une gamme de services performants**.

À l'international, la **SACD** dispose d'un important **réseau de sociétés nationales** assurant une collecte efficace des droits des auteurs.

[Découvrir les services](#)

La **SACD** accompagne aussi les auteurs **en période de difficulté passagère** (accompagnement de solidarité) ou lorsqu'ils cessent leur activité (accompagnement pour les démarches de droits à la retraite auprès des organismes compétents). Elle représente et défend les auteurs dans les organismes sociaux au titre de **la couverture sociale** et de **la prévoyance**.



## SOUTENIR

La **SACD** soutient **la création contemporaine** dans toutes ses composantes et les auteurs dans leur diversité. Grâce à son action culturelle financée par les **25 % de rémunération pour copie privée**, elle finance et organise de nombreuses actions ou événements destinés à valoriser les auteurs et la création, faire émerger de nouveaux talents et de nouvelles créations, créer des opportunités...

[Découvrir les soutiens](#)

Les principes de **mutualisation** et de **solidarité**, valeurs fondatrices de la Société, sont plus que jamais nécessaires pour les auteurs. La **SACD** est là pour les **accompagner** dans leurs projets et leur vie professionnelle.







# LES VALEURS DE LA SACD

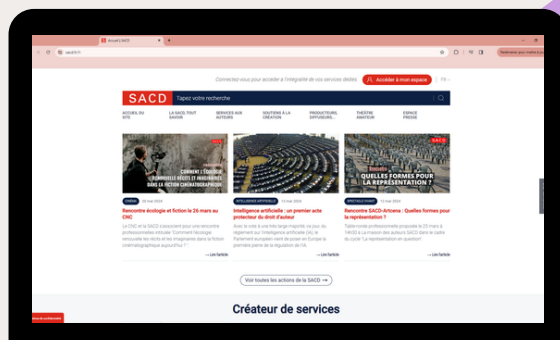


La **SACD** s'engage aux côtés des créateurs dans la **défense de valeurs humaines et démocratiques** :

- \* **Liberté** : elle est la composante fondatrice de l'acte de création.
- \* **Solidarité** : la **SACD** est le reflet de la solidarité des créateurs entre eux, solidaires dans leurs combats, dans leurs problématiques et pour l'accès de tous à la culture.
- \* **Diversité** : nos différences sont nos richesses. Lutter contre les discriminations et pour l'acceptation de l'autre est la raison d'être des créateurs.
- \* **Proximité** : la **SACD** est attentive aux problématiques des autrices et auteurs et met à leur disposition une large gamme de services et conseil pour leur apporter soutien et solutions.



Pour plus de détails sur les missions de la **SACD**, les **droits d'auteurs**, la **protection des œuvres**, la **déclaration des œuvres**, les **demandes d'autorisation** et les **soutiens**, rendez-vous sur <https://sacd.fr/fr>.





# Qu'est-ce qu'un auteur ?



*Pour aller plus loin, voici les films réalisés par Joris Clerté et Joyce Colson, écrits par Anne Jaffrennou à l'initiative de la SACD, de la Sacem et de la Scam :*

- \* « **Qu'est-ce qu'une société d'auteurs ?** » <https://youtu.be/HlaWgJZ870Q?feature=shared>
- \* « **Qu'est-ce qu'un auteur ?** » [https://youtu.be/HyA6\\_rKux3U?feature=shared](https://youtu.be/HyA6_rKux3U?feature=shared)
- \* « **Qu'est-ce qu'une œuvre ?** » <https://youtu.be/8tm71myCn9o?feature=shared>

# La liberté d'expression

Intervention de Laure  
Abramowitch – Avocate  
« Être auteur aujourd'hui :  
savoir protéger son œuvre et  
préserver sa liberté  
d'expression et de création »

**SANS DROIT  
D'AUTEUR, IL  
N'Y A PAS  
DE LIBERTÉ  
D'EXPRESSION**

L'enjeu peut paraître lointain, pourtant encore aujourd'hui, **tous les arts sont concernés** par l'interdiction et la censure.

La **censure** peut venir d'un chef d'état ou d'une société privée, comme c'est le cas sur les réseaux sociaux, mais elle peut aussi survenir très localement, dans les municipalités par exemple.

Elle provient de **plein d'échelles différentes.**







# violation de la liberté artistique

Selon **Freemuse**, en 2021 c'est plus de **500 artistes** qui ont fait l'objet de **poursuites policière** au niveau national, pour s'être exprimés de manière critique à l'égard d'autorités, de personnalités publiques, de valeurs religieuses ou traditionnelles, ou pour avoir participé à des manifestations pacifiques ou partagé leur opinion sur le sujet.

**62% ONT ÉTÉ POURSUIVIS EN RAISON DU CONTENU DE LEUR TRAVAIL ARTISTIQUE.**

**38% ONT ÉTÉ POURSUIVIS EN RAISON DE LEURS ACTIVITÉS NON ARTISTIQUES.**

**Freemuse** rapporte que, sur les artistes emprisonnés en 2019, les accusations portées concernaient des critiques contre le gouvernement dans **50% des cas**.

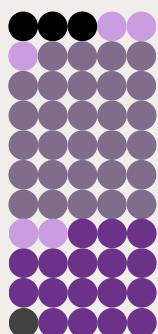
Ainsi les **abus de censures sur la liberté d'expression** sont partout. Le courant actuel n'est pas rassurant pour la liberté d'expression.



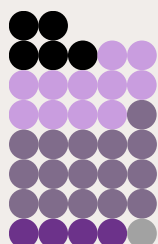
## VIOLATION DE LA LIBERTÉ ARTISTIQUE EN 2018

Freemuse, 2019

60 EMPRISONNÉS



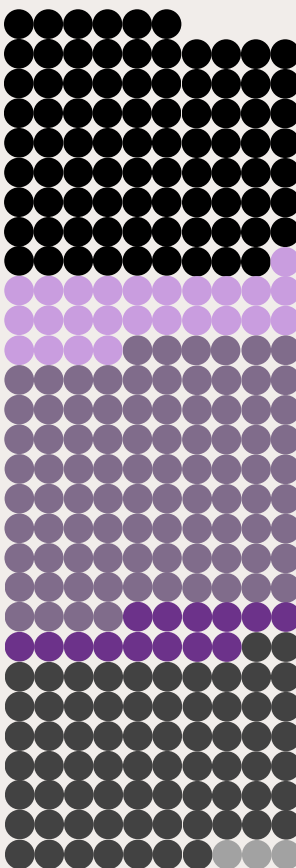
37 POURSUIVIS



4 ASSASSINÉS



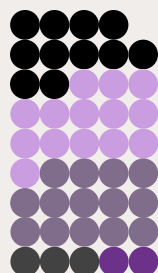
286 CENSURÉS



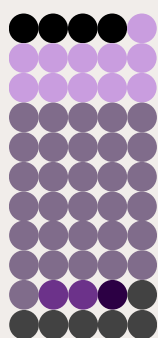
97 DÉTENUS



44 MENACÉS



55 PERSÉCUTÉS



● Arts visuels ● Théâtre ● Musique ● Littérature ● Cinéma  
● Danse ● Formes d'arts multiples

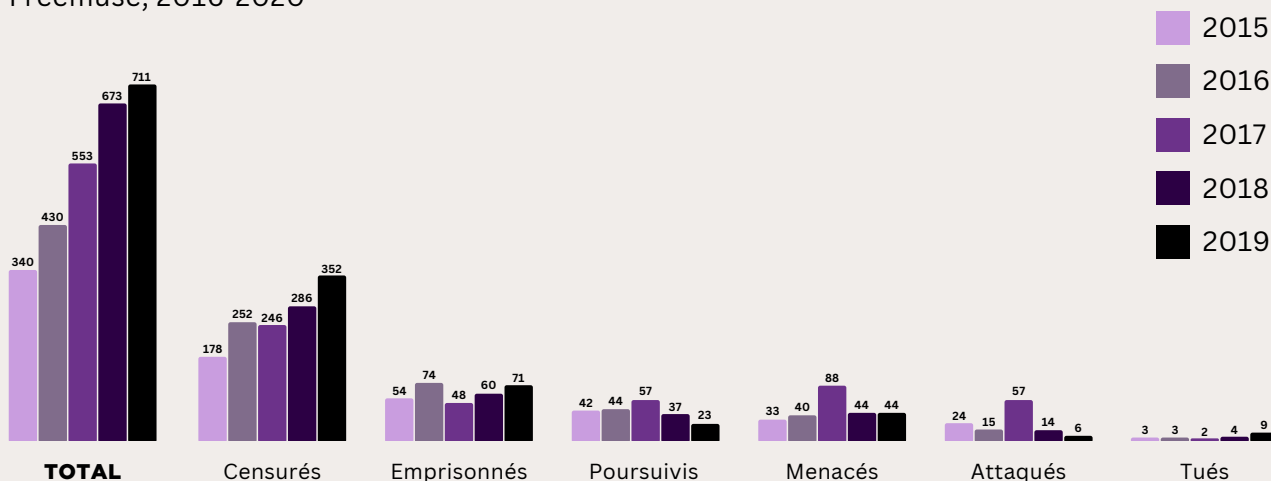


# ABUS DE CENSURE



# ATTAQUES CONTRE LA LIBERTÉ ARTISTIQUE RAPPORTÉES PAR FREEMUSE | 2015-2019

Freemuse, 2016-2020



Interventions de **Thomas Cerralbo** et **Laure Abramowitch** au sujet de la liberté d'expression et la liberté de création et temps d'échange avec les participants - **Matin, CARCOM, Lons-le-Saunier.**

## CARCOM 22-02-2024 \*



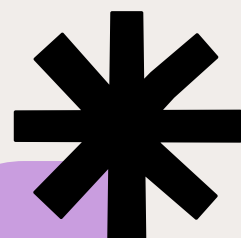
CARCOM  
Lons-le-Saunier

ARTIS & Chorégraphes  
Associé.e.s

# LA LOI.

LA LIBERTÉ  
D'EXPRESSION  
ET LA LIBERTÉ  
DE CRÉATION  
SONT  
PROTÉGÉES  
PAR DES  
TEXTES DE LOI.

*Il existe des protections  
internationales  
relatives à la liberté  
d'expression.*





# IL EXISTE DES PROTECTIONS INTERNATIONALES RELATIVES À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

## \* Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques

### \* Unesco :

- ✦ La **Recommandation de 1980** relative à la condition de l'artiste
- ✦ La **Convention de 2005** sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

La **Liberté artistique** englobe la liberté d'imaginer, la liberté de mouvement, la liberté de prendre part à la vie culturelle, etc...

Elle regroupe ainsi plein de droits que l'on pense parfois annexes, alors que **la liberté artistique est complexe et inscrite dans le droit.**

## \* La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 :

- ✦ **Article 10** : *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.*
- ✦ **Article 11** : *La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.*
- ✦ **Loi du 28 juillet 1881** sur liberté de la presse
- ✦ **Loi du 29 juillet 1982** sur la communication audiovisuelle
- ✦ **Loi du 16 juillet 2016** relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine « *la création artistique est libre* ».
- ✦ **Et bien d'autres encore...**

- \* **La Cour et la Commission européennes** ont établi **une jurisprudence** qui manifeste un contrôle étendu de l'exercice de la liberté d'expression en la matière.





---

---

---

---

---

---

# JURISPRUDENCE



## LA JURISPRUDENCE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

*La **jurisprudence** est l'ensemble des décisions habituellement rendues par les différents tribunaux relativement à un problème juridique donné et qui permettent d'en déduire des principes de droit. La **jurisprudence** reflète la façon dont les tribunaux interprètent le droit et les lois. Elle constitue l'une des sources du droit et est une référence pour d'autres jugements.*

# LE PARLEMENT



## LE PARLEMENT ADOPTE À L'UNANIMITÉ UN NOUVEAU DÉLIT DANS LE CODE PÉNAL.

**Article L 431-1 CP (2016) :** *Le fait d'entraver, d'une manière concertée et à l'aide de menaces, l'exercice de la*

*liberté d'expression, du travail, d'association, de réunion ou de manifestation ou d'entraver le déroulement des débats d'une assemblée parlementaire ou d'un organe délibérant d'une collectivité territoriale est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.*

Tout cela s'articule avec :

- ◆ **La liberté d'expression**
- ◆ **Le droit à la culture (constitution de 1946) : Article 13.** : *La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat.*







# LA CRÉATION ARTISTIQUE

**La *Création artistique* et l'*intérêt général* impliquent une action positive des pouvoirs publics en faveur du développement et de l'accès à la création artistique.**

Il existe 2 conceptions de la liberté de création : les **Droits individuels** qui sont exercés par des personnes distinctes, et les **Droits collectifs** qui représentent les droits et libertés exercés par une communauté (ou un groupe) en tant que telle.

Il y a néanmoins des **LIMITES** à la liberté d'expression et de création : **l'apologie de crimes contre l'humanité, le délit de négationnisme, l'injure publique à caractère raciste ou l'incitation à la haine raciale** (inscrits dans la loi du 1881 sur la liberté de la presse.21 sept. 2020).

Mais il y a des « **ordonnances** » à cela.

[Par exemple : ([site du conseil d'état](#)) la fermeture au public des salles de spectacle, cinéma etc porte atteinte à plein de liberté (c'est une censure mais « justifiée » par un risque sanitaire et médical supérieur à l'interdiction de la censure)]

Le juge intervient toujours pour apprécier ou non cette proportion, il doit juger ce qui doit être nécessaire et adapté, à la fois en termes de libertés et de censure.

Un **panel de limites est mis en œuvre par le juge** et apprécié en fonction de ce qui est constitué comme une atteinte ou non.

Ainsi la **liberté d'expression et de création** ne sont **pas absolues**, mais elles sont soumises au respect.

La **protection de l'ordre public** est ce qui intervient le plus fréquemment cependant.

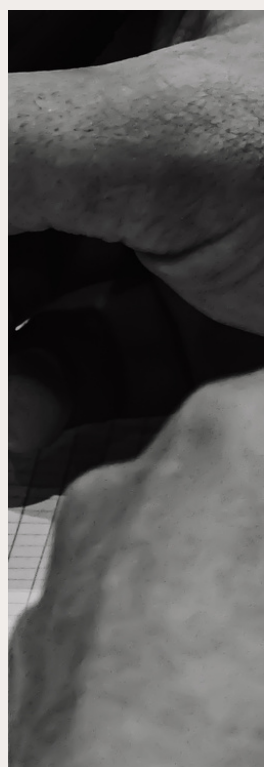
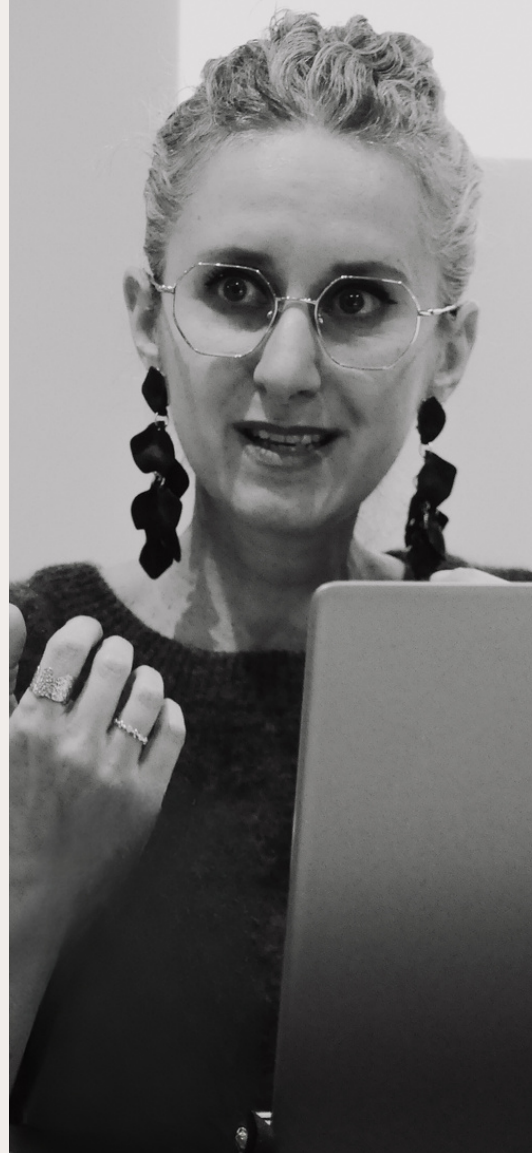




# LIMITES ET FREINS EXTÉRIEURS

D'autres limites et freins extérieurs aux atteintes à la liberté d'expression :

- La **diffamation** et **l'insulte**
- Le **développement / l'explosion des procédures baillons** (poursuite stratégique contre la mobilisation publique, une action en justice visant à intimider et à faire taire un journaliste ou lanceur d'alerte ou à entraver la participation politique et le militantisme)
- Les **lois relatives au terrorisme**, à la **sécurité nationale**, aux **discours de haine**, à l'**ordre public**, à la **morale publique**, ou aux **valeurs traditionnelles**
- Les **lois et les mesures supposées lutter contre la désinformation** sont également de plus en plus utilisées, pour étouffer les opinions dissidentes véhiculées par des œuvres artistiques
- **Loi sur le blasphème**, etc...



## **QUELS OUTILS AUJOURD'HUI, POUR FAIRE VALOIR MES DROITS DE LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DE CRÉATION ?**

- \* **Connaître et faire valoir les textes**
- \* **Faire remonter les informations**
- \* **Contrat** avec les **clauses protectrices**
- \* **Menaces extérieures** = **plainte pénale**
- \* **Décision administrative** (arrêt municipal, ou préfectoral d'interdiction)

**En urgence** = le référé liberté (permet de demander au juge de prendre en urgence une mesure nécessaire à la sauvegarde d'une de vos libertés fondamentales si l'administration y porte atteinte de manière grave et illégale.)

**En annulation puis indemnisation** = le recours en annulation et indemnitaire

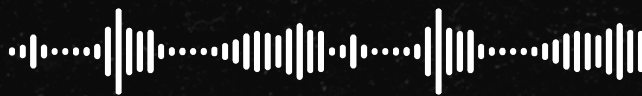




Maintenant que vous avez toutes les clés en main, n'attendez pas et soyez réactif pour défendre vos libertés !



***POUR ÉCOUTER L'INTERVENTION DE LAURE ABRAMOWITCH ET LES ÉCHANGES DE LA CONFÉRENCE***



# APRÈS-MIDI

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE  
**LONS-LE-SAUNIER**  
22-02-2021







# SCA

*Le **syndicat d'auteurs Chorégraphes Associé.e.s** est un syndicat indépendant. Il est la vigie de tous les auteurs, dans la diversité de leurs esthétiques et de leurs pensées, quels que soient leurs styles, leurs moyens ou leur notoriété. Le syndicat est présent là où il est question de la place de l'auteur, de la danse, de son fonctionnement et de son avenir. Il maintient une vigilance et **agit pour la défense et l'amélioration des conditions de vie du chorégraphe**. Il participe avec les autres organisations professionnelles à **faire évoluer les moyens de la création dans le spectacle vivant**. Depuis 2006, le syndicat connaît une vitalité et une reconnaissance grandissante car il s'affirme actif et visible en actes et en paroles.*

CO-ORGANISATEUR DE LA JOURNÉE



L'après-midi, les participant.e.s ont pu assister au **Conservatoire** à des ateliers menés par **Chorégraphes Associé.e.s**, durant lesquels chacun et chacune a pu s'exprimer librement, à la fois verbalement et corporellement.

**Cindy Remy**, facilitatrice graphique, était aussi présente cet après-midi pour porter un regard extérieur sur les ateliers de l'après-midi au travers des **dessins** et **échanges marquants**.



*Après-midi*

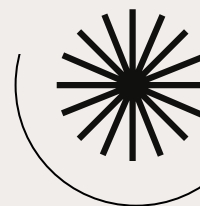
APRÈS-MIDI -  
CONSERVATOIRE DE  
MUSIQUE ET DANSE

**LONS-LE-  
SAUNIER**

LIBERTÉ D'EXPRESSION,  
LIBERTÉ DE CRÉATION :  
QUELS ENJEUX POUR  
L'AUTEUR.E ?



CONSERVATOIRE DE  
MUSIQUE ET DE DANSE



## Pensées en mouvement

*Se mettre en corps et en paroles avant d'aborder les deux ateliers.*



ÉCHAUFFEMENT COLLECTIF PAR  
CHORÉGRAPHES ASSOCIÉ.E.S

# INSPIRER

# Expire

# PENSÉES EN MOUVEMENT

## ÉCHAUFFEMENT COLLECTIF

*“Danser n'est pas qu'une activité, un art ou un sport. C'est avant tout un élan de liberté.”*







# ATELIERS

Ces ateliers ont permis de **visiter les différentes zones de censures**, de les révéler, par le corps et la parole. En s'invitant les uns et les autres dans des enjeux, des contraintes, des cadres, nous avons construit des petites formes afin de mieux cerner les endroits de censure, de les déconstruire et peut être même de **les transformer en matière première, processus et/ou outils de création !**

En faisant de la **censure** notre sujet d'étude et notre matériau de travail, nous avons pris le contrôle de notre propre narration. Nous avons exploré les thèmes les plus sensibles, les sujets les plus controversés, et les avons transformés **en œuvres d'art vivantes et vibrantes**.

## LIBERTÉ ARTISTIQUE

En repoussant nos limites, nous avons libéré notre imagination et notre potentiel créatif. Nous avons appris que la censure n'est pas invincible, qu'elle peut être démantelée et surpassée par **la force de l'art et de la liberté d'expression**.

L'EXPRESSION  
DU CORPS  
SURPASSE  
CELLE DE LA  
PENSÉE

---

**ATELIER N°1**

---

**CENSURE/AUTO CENSURE**

**AUTO CENSURE, COMMUNAUTARISME ET SÉCURITÉ OÙ SE NICHENT-ELLES ?  
COMMENT LES RÉVÉLER ?  
QUELS ENJEUX ? QUELLES CONTRAINTES ?**

*“La danse est l'une des formes  
les plus parfaites de  
communication avec  
l'intelligence infinie.”*

**- Paulo Coelho**

*“Elle transcende les limites du  
langage parlé, exprimant des  
émotions et des idées au-delà des  
mots”.*

**- Citation anonyme**





# Premier

## ATELIER

### AUTOCENSURE, COMMUNAUTARISME ET SÉCURITÉ, OÙ SE CACHENT-ELLES ? COMMENT LES RÉVÉLER ?

*par Nathalie Tissot*

Dans un premier temps, un processus artistique en commence commence grâce à une écriture collective. Chaque trio d'auteurs **élabore une composition**, puis la soumet à un groupe de participants agissant en tant que **censeurs**. Ces censeurs se mettent alors à critiquer les compositions artistiques qui leurs sont présentées et à **les censurer**. Les membres du trio doivent décider s'ils vont ou non proposer une nouvelle version de la composition, en tenant compte ou non de ces critiques, et en modifiant la composition en conséquence. Ce processus **met en lumière les dynamiques de pouvoir en jeu**, la censure exerçant une influence significative.





# Deuxième ATELIER

Durant ce second atelier, **une multitude de mots et de phrases** liés à la censure **sont disposés au sol**. Les participants se déplacent autour de ces éléments en prenant soin de lire attentivement chacun d'entre eux.

Après cette première étape, les participants choisissent chacun **trois mots** ou **phrases** qui les interpellent particulièrement. Ils travaillent ensuite à **associer ces mots deux par deux**, formant ainsi une sorte d'arborescence conceptuelle **autour du thème de la censure**. Le but est de créer des connexions et des liens entre les différentes idées évoquées, offrant ainsi une exploration en profondeur de la thématique de la journée.

Enfin, lors d'un **temps d'échange** et de **partage** entre les participants des associations d'idées se sont formées. Chacun a pu partager ses réflexions et ses impressions. Cette conclusion permet de donner du sens à l'expérience collective et d'**enrichir la compréhension individuelle de la censure**.



Le cadre d'une commande est-il un frein à la liberté de création ?





**Cindy  
Remy,**  
*FACILITATRICE  
GRAPHIQUE*

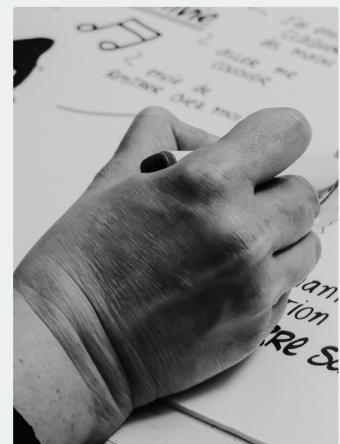
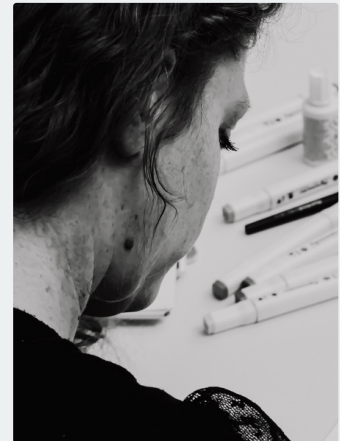
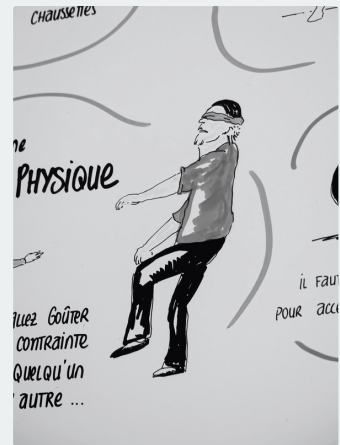


2 2 - 0 2 - 2 0 2 4

La *facilitation*  
*graphique* est une  
approche visuelle et  
créative qui vise à  
*faciliter* les processus  
de *communication*, de  
**collaboration** et  
d'intelligence collective.







## FACILITATION GRAPHIQUE

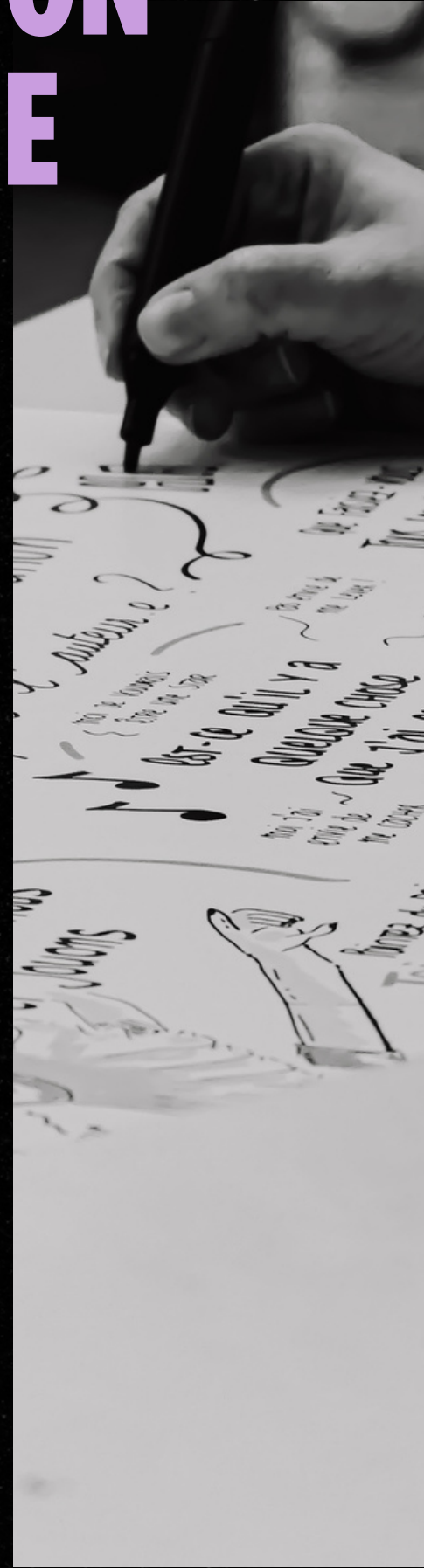
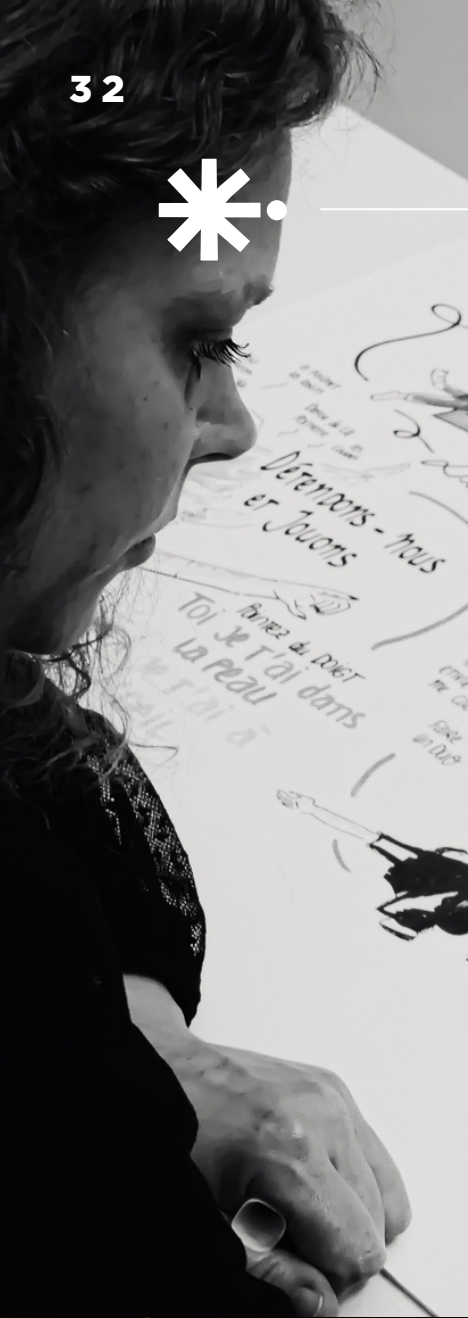
Le rôle de Cindy consistait à capturer visuellement les ateliers de l'après-midi à travers ses **illustrations**. Son expertise et sa créativité ont **enrichi l'expérience artistique** de l'événement en offrant une **représentation simplifiée des activités** et des échanges qui ont eu lieu.







# FACILITATION GRAPHIQUE



*"La facilitation graphique transforme les idées en images, rendant visible l'invisible et clarifiant les débats en un coup d'œil."*



**CINDY REMY**  
 ILLUSTRATRICE ET  
 FACILITATRICE GRAPHIQUE



LIBERTÉ D'EXPRESSION, LIBERTÉ DE CRÉATION

Quels enjeux pour l'auteur.e ?

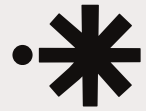
Atelier n°1 : Auto censure, communautarisme et sécurité : Où se cachent-elles ?  
Comment les révéler ? Quels enjeux ? Quelles contraintes ?

The mind map is titled 'Liberté d'EXPRESSION de CRÉATION' and branches into several thematic areas:

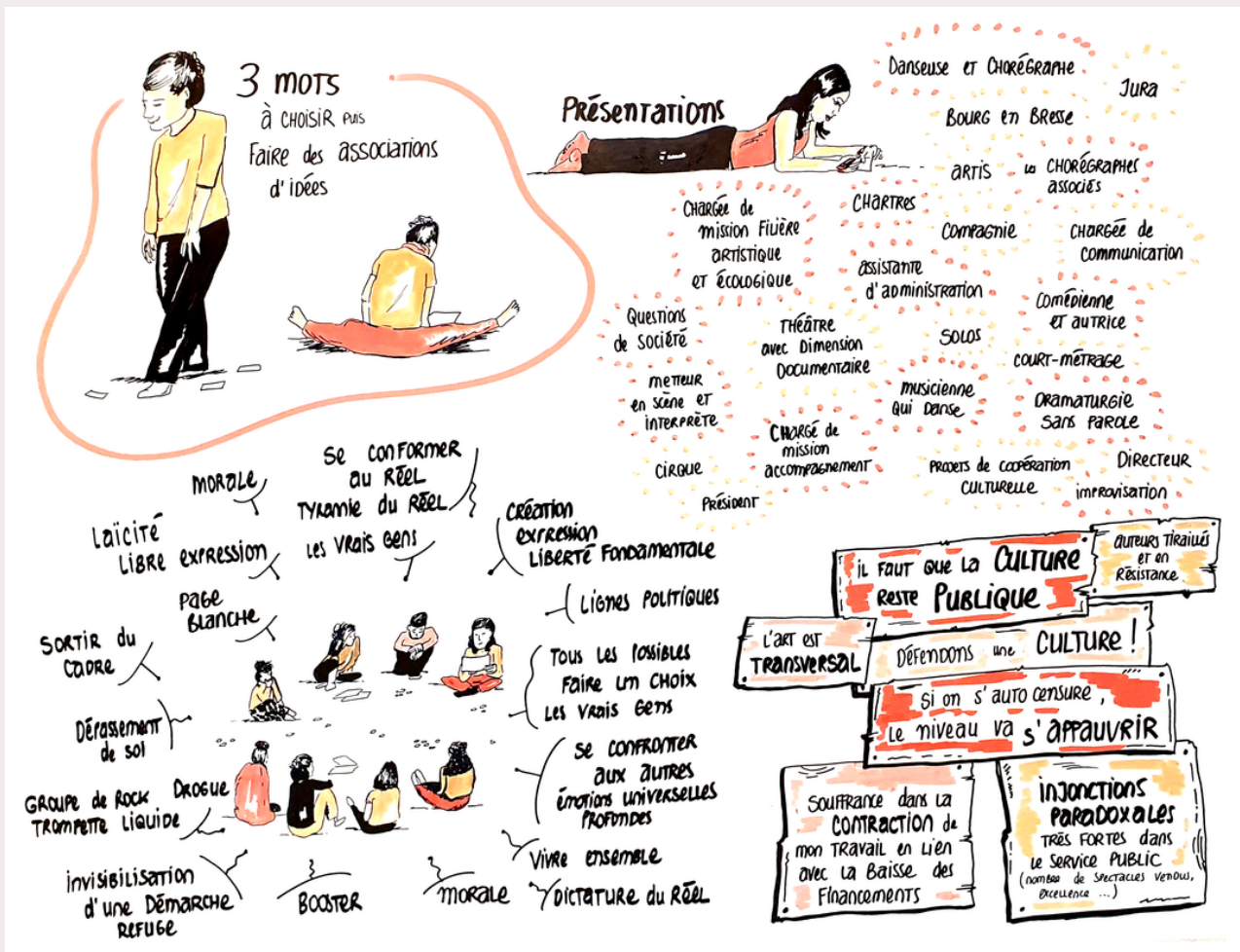
- Top Section:** A person floats with balloons. Text: 'Liberté d'EXPRESSION de CRÉATION'. 'Quels enjeux pour l'auteur.e ?' is written below the title.
- Top-Right:** 'HA HA HA' (laughter). 'Que faisiez-vous tous les deux? C'est une histoire d'amour'. Illustration of a couple.
- Center-Left:** 'DÉTENDONS-nous et Jouons'. Illustration of a ballerina. Notes: 'le cou le menton la mâchoire le nez le dos le front le fessier', 'Danse de la priante', 'les cuisses', 'le pointet le doigt', 'Beaucoup d'air dans les hanches', 'les chevilles', 'Bougez donc le ventre'.
- Center-Right:** 'Est-ce qu'il y a quelque chose que j'ai envie de faire / pas envie de faire ?'. Notes: 'moi j'ai envie de me cacher', 'moi je voudrais être une star', 'Pas envie de me lever!', 'Changer!', 'J'ai envie de claquer des mains', 'aller me coucher', 'envie de rentrer chez moi', 'Faire un Duff', 'Plein du doigt', 'Zouuuu! l'auteur de l'histoire de l'après... Wouah!', 'envie de rentrer chez moi'.
- Bottom-Left:** 'et maintenant censurons!'. Illustrations of a 'TEE-SHIRT' and 'CHAUSSETTES'. Notes: 'mettez la musique, mais on a rayé la sacem!', 'mi? skinhead?', 'et si ils chantaient au lieu de parler?', 'vous êtes vires! on ne voit le changement qu'à la toute fin! c'est de la résistance!'. A section 'Jeux de Tortionnaires' asks 'sans les mains et sans les pieds qui touchent le sol!' with notes 'sour de bioe!', 'saute', 'plus vite mais plus lentement avec un coup de tête vers l'arrière', 'chante!', 'mouuuuu plus plus'.
- Bottom-Center:** 'CHERCHER une CONTRAINTE PHYSIQUE'. Illustration of a person with a red shirt. Notes: 'aiez aiez!', 'allez goûter la contrainte de QUELQU'un d'autre...'. 'Je retrouve ma créativité dans la contrainte de l'autre et je m'amuse on reste libre à l'intérieur c'est notre capacité à dire oui, à dire non'. 'il faut une certaine capacité pour accepter la contrainte'. 'en pas chanés avec des battements d'aile'. 'avec un jeté de pieds! mouuuuu plus plus'.
- Bottom-Right:** 'Expérimentez ce que vous ne voulez pas faire!'. Illustration of a person with a red shirt. Notes: 'vous êtes vires!', 'on ne voit le changement qu'à la toute fin!', 'c'est de la résistance!', 'Je retrouve ma créativité dans la contrainte de l'autre et je m'amuse on reste libre à l'intérieur c'est notre capacité à dire oui, à dire non'. 'en pas chanés avec des battements d'aile'. 'avec un jeté de pieds! mouuuuu plus plus'.
- Bottom-Center:** 'Chacun délimite son espace d'auteur'. Notes: 'Phrase', 'Module', 'Processus', 'ce genre de phrase n'a plus de date d'expiration'.
- Bottom-Right:** 'Totalitarisme Comment déroger à la règle'. Illustration of a person with a red shirt. Notes: 'on ne sait plus qui manipule qui', 'moi j'aimerais avoir cette impertinence dans la vraie vie', 'tu n'es-tu pas toi-même?'. 'LE TOTALITARISME Comment déroger à la règle'.

22-02-2024





Atelier n°2 : L'artiste et la commande (public, appel à projet)



22-02-2024



"La liberté d'expression et de création libère l'auteur.e et inspire le monde."



## RESTITUTION PROPOSÉE PAR ARTIS, FIN DE JOURNÉE ET VERRE DE L'AMITIÉ !

DÉCOUVERTE DU TRAVAIL DE CINDY REMY PAR LES PARTICIPANTS ET ÉCHANGES AUTOUR DE LA JOURNÉE

PARENTHÈSE D'HIVER  
2024

**LONS-LE-SAUNIER**

LIBERTÉ D'EXPRESSION,  
LIBERTÉ DE CRÉATION :  
QUELS ENJEUX POUR  
L'AUTEUR.E ?

# Restitution DE LA JOURNÉE

Lors de la restitution proposée par **ARTIS** et **Jérôme Thomas**, grand témoin de la journée, de nombreuses idées phares sont venues clôturer les échanges et ateliers de l'après-midi. Une place importante a été donnée au travail de l'auteur et la liberté dans sa création, voici quelques extraits des prises de paroles :

**"Il faut que la culture reste publique"**      **"L'ART EST TRANSVERSAL"**

*"Si on s'auto-censure, le niveau va s'appauvrir"*

*"Injonctions paradoxales très fortes dans le service public  
(nombre de spectacles vendus, excellence, ...)"*

**"Défendons une culture !"**

*"Les auteurs sont tiraillés et en résistance"*

**"SOUFFRANCE DANS LA CONTRADICTION DE NOTRE  
TRAVAIL EN LIEN AVEC LA BAISSSE DES FINANCEMENTS"**







**ARTIS**  
en Bourgogne-Franche-Comté

**chorégraphes**  
associé.e.s

# MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION.



## Contact

ARTIS

[contact@artis-bfc.fr](mailto:contact@artis-bfc.fr)

03 80 68 26 00